

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

À

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

DANS LE CADRE DU
PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU SITE CONTRECOEUR

DANS L'ARRONDISSEMENT
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

PROJET DE RÈGLEMENT P-07-017
ET P-04-047-40

PAR

ANDRÉ THIBODEAU
RÉSIDENT

Présentation

Je me présente, André Thibodeau. J'habite la rue Eugène-Achard près de la rue Rousseau depuis 1994.

Dans nos recherches d'une maison, nous avons visité plusieurs maisons dans le quartier, sans trouver. Ce n'est que par hasard que nous sommes tombés sur cette maison qui s'était mise en vente au moment où nous passions devant. L'offre d'achat fut faite le soir même. Un coup de chance puisqu'elle répondait à tous nos critères.

Nous avons aménagé au printemps. Dès les premières semaines, nous avons ressenti ces vibrations lors des dynamitages de la carrière. Disons que les premières secousses nous ont pris par surprise. Avec le temps, rien n'a changé. Nous savons que ça va se passer, mais jamais à quel moment? Il y a une certaine accoutumance dans ce processus, mais il ne faut pas croire que cela soit réellement acquis pour autant. On s'en passerait avec plaisir.

Pour les raffineries, nous avons choisi de demeurer à l'ouest de celles-ci afin d'éviter les odeurs. Certes, elles sont moins fréquentes qu'à l'est, mais nous n'avions pu imaginer que le bruit des torchères serait aussi fort à certains moments. Il fallait habiter le coin pour le savoir.

Nous avons un très bon voisinage. Nous sommes même privilégiés d'avoir de si bonnes relations avec nos voisins. En dehors des inconvénients industriels, la rue Eugène-Achard est très agréable peu passante et paisible comme une rue de banlieue.

Plusieurs scénarios de développement ont été soulevés pour ce site. Certains ont été contestés par les résidents, d'autres n'arrivaient même pas à l'étape de proposition. Depuis notre arrivée, il a toujours été convenu entre les résidents que le site Contrecoeur demeurerait une «zone tampon», et ce, tant et aussi longtemps que les activités de la carrière Lafarge continueraient.

Mon implication

Mon implication au projet de développement a commencé lors de la séance du 18 mars dernier. Un résident avait distribué un avis au sujet de l'ouverture de la rue Eugène-Achard vers la rue Rondeau dans les boîtes aux lettres.

La présentation faite à cette rencontre soulevait beaucoup de questions et offrait malheureusement peu de réponses. J'étais surpris de voir autant de résidents aussi peu informés pour un projet important si près d'eux. C'est à ce moment que j'entrepris de rendre disponible un forum de discussion sur le projet afin de permettre à tous et chacun d'échanger des informations, de soulever leurs préoccupations et pour ceux qui ne pouvaient être présents de revoir l'historique des événements.

Ce forum permettait de combler le manque d'informations provenant des intervenants qui ne semblaient préoccupés par l'information aux résidents puisqu'aucune information n'a été diffusée dans les boîtes aux lettres.

Mon intérêt se résumait d'abord à la protection de notre qualité de vie. La première menace fut l'intention d'interconnecter la rue Eugène-Achard sur la rue Rondeau située au nord. Par la suite, et au fur et à mesure que l'information me parvenait, mon attention fut portée sur la densité de la population et ses multiples impacts pour nous et les futurs habitants du site.

Mes préoccupations

La circulation

La rue Eugène-Achard est une rue résidentielle pour laquelle le débit de voitures dépasse rarement les 360 voitures par jour soit une moyenne d'une voiture aux 4 minutes. Durant une semaine, j'ai pu évaluer ce débit grâce à une caméra à détection de mouvement. Le débit actuel entre 7 h et 20 h est d'environ 250 voitures.

Les informations provenant d'une étude soulèvent un débit de 3 voitures/minutes aux heures de pointe, soit 360 voitures pour les deux heures spécifiquement considérées comme des heures de pointe.

En considérant uniquement ces deux heures de pointe, l'on dépasse d'environ 30 % le débit d'une journée complète.

En considérant la densité de la population du site Contrecoeur et la particularité d'une grande proportion de cette population au centre du site, il est évident que les résidents de la rue Eugène-Achard devront assumer une charge importante de la circulation et je ne me sens aucunement mal à l'aise de soulever jusqu'à 5 fois la charge actuelle.

De plus, l'interconnexion à la rue Rondeau, au nord, transformera cette rue paisible en boulevard urbain pour les voitures en provenance ou en destination de l'autoroute 40. Ce nouvel axe nord-sud deviendra alors l'équivalent de la rue Des Ormeaux.

L'impact sur notre qualité de vie et sur la sécurité des résidents, surtout les enfants, sera important.

L'aménagement routier du site Contrecoeur évite les rues en ligne droite. On soulève que cette approche empêche les excès de vitesse. C'est bien, mais la rue Eugène-Achard offrira, aux conducteurs, un raccourci permettant d'éviter les rues au nord du site et offrira une perspective de vitesse en ligne droite.

Dans une perspective où ce développement serait réalisé, il est nécessaire d'y inclure un axe nord-sud situé à l'ouest du site afin que les résidents du site Contrecoeur ne soient pas tentés d'utiliser les rues actuelles.

Les vibrations

Vibrations sismiques

Étant résident depuis 15 ans, je suis toujours surpris lors d'un dynamitage.

Bien sûr, je travaille à l'extérieur la plupart du temps, mais lorsque je suis présent, je ne peux que constater l'effet-surprise. Et lorsque je serai à ma pension, je l'ai subirai quotidiennement.

Il n'est pas écarté que lors d'une opération de dynamitage, que des éclats non contrôlés se rendent sur le site. Comme mentionné, les avions ne doivent s'approcher à moins de 1200 pieds d'une carrière qui effectue du dynamitage. Les 1200 pieds correspondent à environ 365 mètres et cette distance s'applique à la hauteur. Cette distance serait supérieure en considérant un angle d'attaque différent. Le site sera construit à moins de 150 mètres de la carrière. Le parc prévu comme zone tampon sera collé sur le site. Malgré les risques minimes, il demeure important de le mentionner et d'y prêter une attention très particulière.

La SHDM a présenté des mesures de mitigation sur les constructions afin de protéger les structures contre les vibrations émises lors de dynamitage.

D'autre part, il faut considérer la hauteur des ou l'effet des vibrations est accentué. Certaines habitations en hauteur (6 à 8 étages) seront habitées par des personnes âgées. Il faut souligner qu'aucune étude ne porte sur les effets nocifs qu'entraînera ces activités sur les résidents eux-mêmes et de mon expérience sur le terrain, cet aspect soulèvera de sévères critiques des résidents qui seront encore plus près de la zone de dynamitage.

La SHDM s'est aussi bien gardée de minimiser les situations où la carrière effectuerait des dynamitages dans les zones permises à l'ouest de la carrière.

De plus, les analyses produites datent de 2001 et ne correspondent plus à l'emplacement actuel des opérations.

Vibrations sonores

Les analyses sonores sont tout simplement inadmissibles. D'une part, l'on a considéré uniquement les opérations de la carrière sans tenir compte des activités liées aux industries pétrochimiques et d'autre part, la méthode d'évaluation ne peut être considérée comme valable dans les circonstances.

Toutes les études portant sur des activités extérieures établissent des mesures en temps réel et en plusieurs lieux sous différentes conditions. Tel que mentionné lors des consultations, deux études impliquent au-delà de 500 heures d'étude sonores prises à l'extérieur. Les données ont par la suite été scrupuleusement épurées suite aux conditions météo défavorables.

En comparant cette étude à d'autres études similaires ainsi que les paramètres appliqués comme les facteurs météo invalidants, cela fait en sorte que 55 minutes doivent être retirées de l'étude actuelle et ce due à la force des vents supérieure à 20 km/h (rafale de 28 km/h). Pour le site Contrecoeur, la durée totale et valable des mesures est très faible. On ne peut considérer que 6 intervalles de 2 minutes.

Les mesures n'ont été prises qu'à trois lieux dans un même axe et elles ne tiennent pas compte du paysage particulier de la carrière et du site Contrecoeur. Il faut voir la carrière comme un immense haut-parleur qui propulse le son vers le haut et vers l'entourage via ces parois rocheuses qui reflètent le son dans toutes les directions.

Lors d'opérations de concassage, le niveau sonore enregistré dépasse facilement et régulièrement la barre des 55 décibels (DBA) dans les rues actuelles. Ces bruits sont émis en tout temps lors des opérations de la carrière, même la nuit. Il sont généralement de longue durée (plusieurs heures).

L'étude n'a pas non plus considéré le bruit émis par les torchères qui parfois, dépasse en bruit ceux émis par la carrière, et ce, malgré qu'elle soit à une distance d'environ 2.5 kilomètres du site Contrecoeur! Dans certains pays, il ont l'équivalent pour faire porter leur prière dans plusieurs quartiers, ce sont les minarets.

Ces bruits émis par l'industrie lourde sont suffisamment importants pour forcer les résidents actuels à fermer leurs fenêtres pour obtenir un certain confort. Et pour ceux qui n'ont pas d'air conditionné lors des périodes de canicules, l'inconfort lié au bruit s'ajoute aux chaleurs d'été.

Les mesures de mitigation en rapport au bruit émis sont totalement insuffisantes. Une butte de six mètres sera totalement inutile contre le bruit des torchères. De plus, elle n'aura aucun effet atténuant pour les résidents éloignés de celle-ci ou ceux situés dans les édifices en hauteur.

La qualité de l'air

Extrait du plan directeur de développement d'ensemble :

Les nuisances de poussière seront atténuées par la présence de végétation dans le parc; elles peuvent surtout être atténuées par un contrôle plus serré des mesures de gestion des opérations sur le site de la carrière; des mesures de construction peuvent aussi servir à diminuer les effets négatifs (par exemple, utilisation de fenêtres plus facilement lavables, localisation appropriée des prises d'air, intégration de filtre à air efficaces)

J'ai ressenti une petite gêne lorsque j'ai lu ce passage.. Lorsque l'on parle d'atténuer les nuisances de poussière et les effets négatifs sur les vitres, a-t-on pensé à ce qu'elle pourrait être pour les poumons des résidents ? Devront-ils porter des masques à l'extérieur !

En fait, dans l'ensemble des études déposées, aucune ne semble se préoccuper des futurs résidents. Il y a pourtant des coûts sociaux importants à considérer sur le plan de la santé et de la qualité de vie. Que ce soit de jeunes enfants ou des personnes âgées, la qualité de l'air est un aspect important à considérer.

Aucune mesure ne semble avoir été mise en place lors des opérations à la carrière Lafarge. J'ai visionné quelques photos prises par un résident qui cherchait son chat dans les parages pour constater les nuages de poussière lors d'opérations de concassage. Personne n'arrose lors des opérations, que ce soit dit.

La densité sur le site

Il est admis par la SHDM que la densité est liée directement et uniquement à la rentabilité du projet de développement. Cela semble être le seul critère reconnu par les intervenants politiques et administratifs (SHDM).

Cette exagération du nombre n'est pas le résultat des besoins émis par la population et malgré mon commentaire positif de la dernière journée, il faut malgré tout considérer, qu'aucune personne ne s'est présenté aux consultations pour faire valoir son intérêt en logement sociaux..

De plus, la distribution soulève des questions sociales importantes. Les gens plus aisés seront localisés au nord du site ou à l'ouest complètement. Pourquoi, placer les personnes les plus vulnérables aux endroits les plus vulnérables?

Autant de gens, sans infrastructure additionnelle pour les supporter. On n'ajoute 5,000 personnes dans un quartier de 7,500 personnes sans nouvelles infrastructures publiques pour les jeunes. Aucune école supplémentaire, piscine, terrain de jeu, centre culturel ou social. Que vont faire les jeunes de ce quartier pour s'occuper en considérant que plusieurs d'entre eux sont défavorisés financièrement ?

On assume que les infrastructures actuelles seront suffisantes. J'en doute fortement et j'appréhende fortement des difficultés dans la disponibilité de ces services aux résidents actuels.

La qualité de vie des résidents actuels et futurs

Le développement de ce secteur en zone résidentielle fera en sorte que les dernières rues du site Contrecoeur hériteront de la tranquillité de nos rues actuelles (circulation) avec le désavantage des nuisances des industries lourdes à proximité (bruit, poussières, vibrations plus importantes, risques majeurs, etc.). D'autre part, les résidents actuels verront leur qualité de vie modifiée par une circulation accrue.

Aucune étude sur la qualité de vie, si importante aux yeux des élus n'a pourtant été faite. On n'a plutôt été rassurant sur la protection des immeubles, mais aucunement sur les résidents. Dans le contexte du développement du site Contrecoeur, il faut faire attention pour ne pas considérer uniquement le risque immédiat (risques majeurs) mais aussi les risques à long terme.

Il est malheureux que l'aspect touchant la santé des futurs résidents n'ait pas été abordé plus à fond par des études appuyées et approuvées par le Ministère de la Santé et des Services sociaux. En fin de compte, c'est l'ensemble de la population qui assumera les pertes liées à la santé de ces résidents et non les intervenants comme la ville de Montréal, la SHDM ou Catania. Lorsque les statistiques démontreront les effets néfastes, il sera trop tard pour les rappeler à l'ordre.

Dans l'éventualité où une dégradation de la santé de cette population se concrétise, les effets néfastes se feront sentir sur les résidents du site qui seront de plus en plus réticents à y habiter. La mauvaise réputation des lieux entraînera alors une dégradation de la qualité des résidents, une dépréciation des immeubles du site et des immeubles situés près du site.

Un intervenant absent

Je trouve regrettable l'absence des représentants de la carrière Lafarge. Il s'agit pourtant d'un intervenant très important dans ce dossier. Son point de vue sur les mesures de mitigation aurait permis de clarifier bien des aspects de ce dossier.

Nonobstant leur absence, il faut convenir que cette industrie était présente avant nous et qu'elle a des droits acquis. Son absence doit être considérée en partie par une mesure de protection à l'invasion de son voisinage.

J'aurais apprécié leur présence.

Autres préoccupations

- Des travaux débutés avant la tenue de consultations publiques. La crédibilité des consultations est mise à rude épreuve surtout lorsque M. Maciocia soulève lors de la période de questions du conseil municipal de Montréal que les citoyens pourront poser toutes les questions lors des consultations publiques, mais qu'il faut malgré tout respecter les échéances pour les travaux!
- Des travaux importants entrepris sans avis aux résidents riverains et en contravention à la loi sur l'environnement pour ce qui touche les zones humides et les permis de coupe d'arbres. Des coupes non justifiées dans le centre du site (non contaminé). Le report de ces coupes aurait permis d'atténuer les impacts des industries de Montréal-Est sur les résidents actuels.
- Aucun respect pour la faune et la flore. On cherche plutôt à se justifier en indiquant que les animaux touchés ne font pas partie des espèces menacées. Ils le deviendront avec cette approche. J'ajoute, pour la cause des renards, qu'une simple intervention aurait suffi à éviter une situation les plaçant dans une position précaire durant la période de mise bas (avril-mai).
- Une quantité importante d'étude et de documents techniques avec peu de temps d'étude pour les citoyens avant le début des consultations. Quelques groupes sociaux ont été par contre privilégiés dans la connaissance des dossiers avant les résidents directement touchés.
- Lors des consultations publiques, la présentation par la SHDM d'une vue sur le projet montre le parc linéaire au centre du site. On peut remarquer en arrière-plan que les installations pétrochimiques sont absentes ! C'est du bon «Marketing» et ça démontre à quel point les futurs résidents seront éloignés de la réalité.

- Beaucoup de questions sont restées sans réponse. La SHDM s'est plutôt contentée de dire qu'elle réfléchirait à nos préoccupations. Nous sommes toujours en attente de leurs réponses, même après la date limite du dépôt de nos mémoires. Je crois sincèrement que la SHDM a encore besoin de réfléchir pour une bonne période de temps, disons quelques années.

Ma position

Le site Contrecoeur est une zone tampon.

Cette zone verte a toujours permis d'atténuer une partie des nuisances en provenance des industries lourdes pour les résidents actuels et nul doute dans mon esprit que cet environnement soit hostile à l'habitation urbaine, qu'elle soit résidentielle ou commerciale.

Au-delà des besoins en habitations ou en commerce, cette zone comporte plusieurs éléments nuisibles à la santé et contraires à tout ce qui pourrait être qualifié de près ou de loin à une qualité de vie. Vous n'avez qu'à vous y présenter lorsque les activités ont lieu le jour, le soir et la nuit. J'insiste sur la présence des intervenants-décideurs sur les lieux lors des activités industrielles, qu'elles proviennent de la carrière ou des raffineries, ou les deux. Vous serez alors en mesure de comprendre les résidents et de mieux interpréter ces chiffres qui n'ont de sens que lorsque l'on doit les assumer.

Les résidents des rues riveraines ont plusieurs années d'expérience liées à cette proximité et malgré cette connaissance, on semble les ignorer sous prétexte que des études démontrent le contraire. Plusieurs de ces études auraient dû être appuyées par des organismes indépendants pour gagner en crédibilité. Pour ma part, en abordant un seul thème, le bruit, j'ai pu aisément semer le doute et la qualité de l'étude.

Je ne crois aucunement en la bonne foi des intervenants de la ville de Montréal, de la SHDM ou de l'entrepreneur Catania dans leur bonne volonté à trouver des mesures de mitigation acceptables. À ce jour, ils n'ont jamais démontré, par des gestes concrets, leur sens du respect envers la faune, la flore ou des résidents riverains et selon moi, aucune mesure valable ne pourrait être appliquée tant et aussi longtemps que ces industries seront actives.

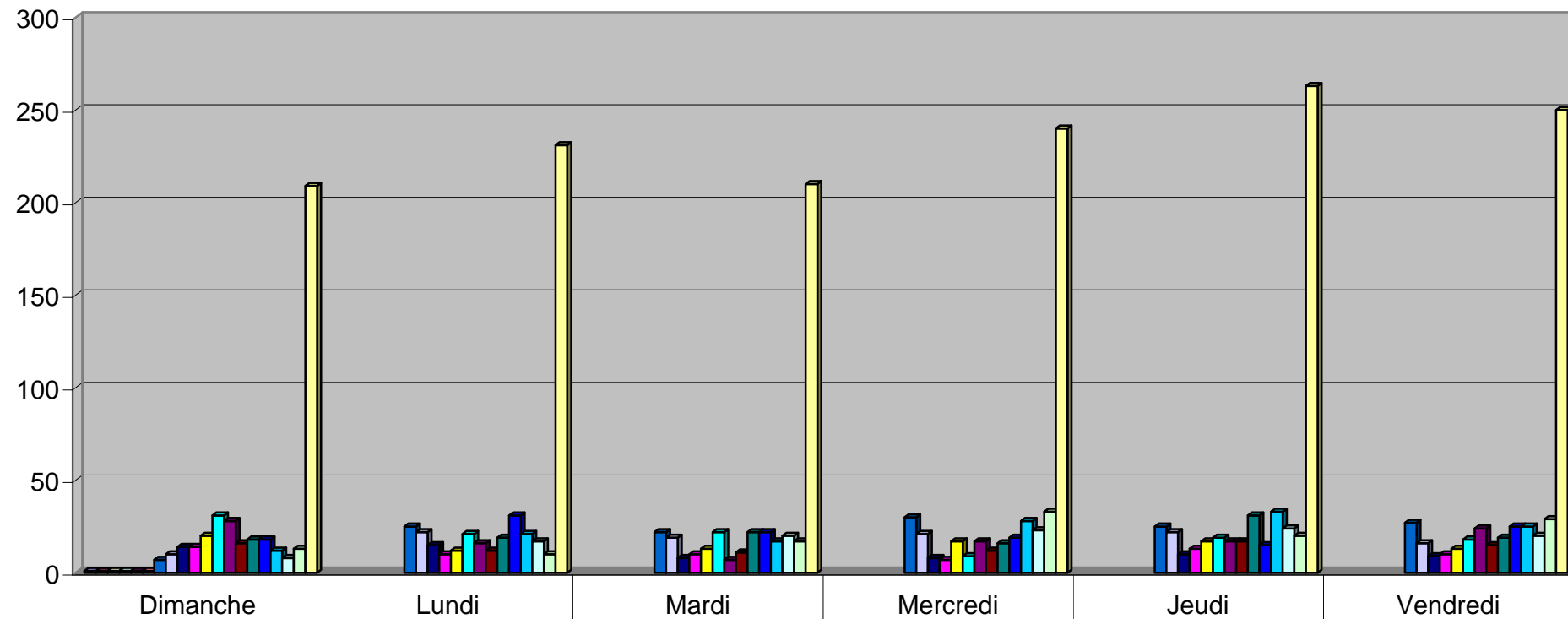
L'article 10 sur les carrières est pourtant rempli de gros bon sens. On ne permet pas une proximité entre l'industrie lourde et l'habitation. Que cet article soit interprété que dans un sens est inadmissible et contraire à son sens du bien-être commun. C'était pourtant son but.

Les futurs résidents deviendront des résidents-tampon. Ils remplaceront les arbres et la faune antérieurement présente et ils devront assumer seuls ces nuisances et j'en suis convaincu, à leurs dépens.

Je m'oppose donc à ce projet en tout ou en partie, et ce, tant et aussi longtemps que l'industrie lourde sera en activité dans ce secteur.

André Thibodeau
12 juin 2007

Date		7 à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 20	total
06-mai-07	Dimanche	7	10	14	14	20	31	28	16	18	18	12	8	13	209
07-mai-07	Lundi	25	22	15	10	12	21	16	12	19	31	21	17	10	231
08-mai-07	Mardi	22	19	8	10	13	22	7	11	22	22	17	20	17	210
09-mai-07	Mercredi	30	21	8	7	17	9	17	12	16	19	28	23	33	240
10-mai-07	Jeudi	25	22	10	13	17	19	17	17	31	15	33	24	20	263
11-mai-07	Vendredi	27	16	9	10	13	18	24	15	19	25	25	20	29	250
moyenne	lundi à vendredi	26	20	10	10	14	18	16	13	21	22	25	21	22	239
ratio	6,977	180	140	70	70	100	124	113	93	149	156	173	145	152	1 666



	06-mai-07	07-mai-07	08-mai-07	09-mai-07	10-mai-07	11-mai-07	
--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--